

Rapport public Parcoursup session 2023

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - Architecture

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - Architecture	Jury par défaut	Tous les candidats	100	2529	180	198	20

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

La formation d'architecte repose sur des enseignements scientifiques, techniques, artistiques et littéraires, qui impliquent des connaissances et des compétences requérant :

- des aptitudes à appréhender la spatialité et un intérêt pour l'expression graphique ;
- l'envie de mettre en pratique les savoirs scientifiques ;
- le goût pour la création, l'invention, la fabrication, le projet ;
- un fort engagement et une capacité de travail individuelle, autonome, et collective ;
- l'ouverture d'esprit, la curiosité intellectuelle, le goût pour les questions sociales, environnementales, techniques et culturelles ;
- une bonne capacité d'expression orale et écrite en français et un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B1).

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un brevet de technicien spécialité "collaborateur d'architecte", "Agencement" ou "Technicien d'étude du bâtiment. Option B : Assistant en Architecture"
- . Les candidats européens titulaires ou en préparation d'un équivalent européen du baccalauréat français

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La formation s'inscrit dans le schéma LMD et conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte en 5 ans (3 ans pour l'obtention du grade de licence et 2 ans pour celui de master).

Le premier cycle conférant le grade de Licence, se déroule sur six semestres.

- conception
- histoire et théories
- sciences et techniques
- espaces et sociétés
- ouverture et parcours professionnel

Deux stages obligatoires :

- un stage "ouvrier" à réaliser sur un chantier du bâtiment d'une durée de deux semaines.
- un stage "première pratique" à réaliser en agence ou hors agence d'une durée d'un mois.

Le deuxième cycle conférant le grade de Master, se déroule sur quatre semestres.- conception- théories et culture- perfectionnement et insertion professionnelle- séminaire- projet de fin d'études

Un stage obligatoire "formation pratique" à réaliser hors agence si le stage en licence a été effectué en agence d'une durée de deux mois.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Phase d'admissibilité : Pour les lycéens de Terminale inscrits dans les lycées français et issus de filières générales du baccalauréat et des filières technologiques STD2A et STI2D, ce sont les résultats scolaires, saisis dans ParcoursSup qui sont pris en compte avec des coefficients différents selon les matières et les spécialités.

Pour les lycéens relevant des autres filières du baccalauréat, pour les étudiants n'ayant pas validé de diplôme d'enseignement supérieur,

l'admissibilité est décidée après examen par les enseignants de l'ensemble des résultats scolaires saisis dans ParcoursSup.

Phase d'admission : Entretiens oraux des candidats retenus en phase d'admissibilité.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Les candidats sont invités à soigner leur lettre de motivation, tant sur la forme que sur le fond. Dans un souci de traitement égalitaire des candidatures, il est précisé que les lettres de recommandations, les portfolios, ainsi que tout autre document en dehors de la lettre de motivation et du dossier scolaire ne sont pas acceptés.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Groupe 1 : voie générale, voie technologique STD2A et STI2D-EDS mathématiques ou arts, ou humanités, ou sciences économiques, ou sciences de l'ingénieur ou histoire géographie ou langues littérature cultures étrangères ou littérature langues cultures antiquité ou svt- Tronc commun Histoire-géographie, philosophie, LV1- Epreuves anticipées de français du baccalauréat- Groupe 2 : autres bac technologiques, bac pro, enseignement supérieur : Résultats académiques des années dans l'enseignement supérieur avant diplôme	Groupe 1 : voie générale, voie technologique STD2A et STI2D -EDS mathématiques ou arts, ou humanités, ou sciences économiques, ou sciences de l'ingénieur ou histoire géographie ou langues littérature cultures étrangères ou littérature langues cultures antiquité ou svt - Tronc commun Histoire-géographie, philosophie, LV1 - Epreuves anticipées de français du baccalauréat - Groupe 2 : autres bac technologiques, bac pro, enseignement supérieur : Résultats académiques des années dans l'enseignement supérieur avant diplôme	Phase admissibilité (100%) - Notes pour groupe 1 et dossiers complets pour groupe 2	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Savoir-être	- Autonomie- Capacité à s'investir- Implication- Capacité à fournir des efforts- Esprit d'équipe- Ouverture au monde- Curiosité intellectuelle	- Autonomie - Capacité à s'investir - Implication - Capacité à fournir des efforts - Esprit d'équipe - Ouverture au monde - Curiosité intellectuelle	Phase d'admission lors de l'entretien oral pour les deux groupes (10%)	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du	- Motivation- Connaissance des exigences de la formation- Cohérence du projet- Intérêt	- Motivation - Connaissance des exigences de la formation - Cohérence du projet - Intérêt	Phase d'admissibilité pour le groupe 2 : la lettre de motivation	Complémentaire

projet	pour la formation	pour la formation	(40%). Phase d'admission pour les deux groupes lors de l'entretien oral (80%)	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	- Engagement citoyen- Engagement étudiant (CVL, MDL...)- Engagement associatif- Intérêt pour les arts- Curiosité pour les questions sociétales- Pratique sportive	- Engagement citoyen - Engagement étudiant (CVL, MDL...) - Engagement associatif - Intérêt pour les arts - Curiosité pour les questions sociétales - Pratique sportive	Phase d'admission pour les 2 groupes lors de l'entretien oral (10%)	Complémentaire

Signature :

AGNES BLONDIN,
 Directeur de l'établissement Ecole Nationale
 Supérieure d'Architecture de Toulouse